Ventilation des coûts du concours restreint d'architecture et des dépenses connexes:

or dep depended comments.		
Prix remis aux concurrents Frais de déplacements des	\$350,000.00	
concurrents	8,810.26	
		\$358,810.26
Honoraires du conseiller		
professionnel	\$26,531.83	
Dépenses du conseiller		
professionnel	2,632.73	
p. 0.10.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00	2,002	\$29,164.56
Honoraires des experts-conseils du		
programme	\$200,685.70	
Dépenses des experts-conseils du		
programme	4,641.09	
programme		\$205,326.79
Honoraires et déboursés divers des experts-conseils		
(y compris les membres du jury)	\$47,348.84	
() compris ios memores de jary)		\$47,348.84
Déboursés divers	\$33,258.72	
		\$33,258.72
Dépenses totales à ce jour:		\$673,909.17

3. Chacun des bureaux et groupements de bureaux, y compris le gagnant, a reçu \$35,000.

4. a) Le site est délimité par la rue Wellington au sud, par la Bibliothèque nationale et les Archives publiques à l'ouest, par la rivière des Outaouais au nord et par la Cour suprême et le site de la future Cour fédérale à l'est. b) 12.5 acres.

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—PERTE DU DROIT AUX PRESTATIONS EN VERTU DU PROGRAMME DES ENTREVUES

Ouestion nº 2284—M. Fortin:

1. Dans le cadre du programme H-PEVAIC et selon le code D-28, des prestataires ont-il perdu leur droit aux prestations en vertu de l'article 40(1)d) de la loi sur l'assurance-chômage, pour ne pas s'être présentés à une entrevue en application de l'article 107 et, dans l'affirmative, combien a) au Québec, du 1^{er} avril au 30 juin 1976, b) dans chaque région du Canada pendant la même période de temps, c) dans chaque région du Canada, pour toute la durée d'application de l'article en question?

2. Les prestataires ainsi exclus ont-ils été réintégrés dans leurs droits et remboursés et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Les statistiques du programme H-PEVAIC n'ont pas été tenues séparément pour cette période.

2. Sans objet.

LA RESPONSABILITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE DE NORMES D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Question nº 2330-M. Stevens:

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de la prise de décision ou de l'interprétation des lignes directrices en matière de normes d'emploi et de sécurité au travail?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Au 31 décembre: *a*) 1968, 8; *b*) 1976, 14.

LE REPORTAGE DE RADIO-CANADA SUR LE CAMP D'ENTRAÎNEMENT DU PRINTEMPS DES BLUE JAYS DE TORONTO Question n° 2345—**M. Friesen:**

Ouestions au Feuilleton

- 1. Combien de a) reporters de la télévision, b) reporters de la radio, c) cameramans, d) techniciens du son, e) autres techniciens de la Société Radio-Canada, ont effectué des reportages sur le camp d'entraînement du printemps des Blue Jays de Toronto et, dans chaque cas, pendant combien de temps ont-ils été affectés à cette fonction?
- 2. a) Combien de documents ont été présentés par ces reporters pour (i) la radio (ii) la télévision, b) combien de rapports ont été diffusés, c) combien de temps d'antenne leur diffusion a-t-elle demandé?
- 3. Combien de a) reporters (de la radio et de la télévision), b) cameramans, c) techniciens du son, d) autres techniciens de la Société Radio-Canada assurent le compte rendu des sessions de chacune des assemblées législatives provinciales?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Services anglais: a) quatre commmentateurs sportifs; b) un commentateur sportif; c) trois attitrés, un pigiste; d) un; e) un. Un réalisateur, un administrateur de section, un directeur, un assistant à la production et une script-assistante y ont aussi été affectés. Le personnel ci-dessus a été affecté ainsi: TV-Une équipe de 8 a passé trois semaines, un administrateur de section a passé 4 jours et un commentateur a passé 5 jours à préparer une émission spéciale d'une heure (payée intégralement par son commanditaire).—Un commentateur et un caméraman ont passé la période du 6 au 14 mars à produire des documents quotidiens pour deux bulletins de nouvelles sportives locaux de Toronto ainsi que des documents plus longs pour les émissions locales de la soirée de Toronto. Tous les documents ont été distribués en circuit à toutes les stations de Radio-Canada à travers le pays.-Un commentateur et un caméraman ont passé la période du 25 mars au 3 avril à réaliser une émission locale d'une demi-heure pour Toronto ainsi que des documents pour deux émissions sportives locales quotidiennes pour Toronto. Les documents ont été distribués en circuit.—Un directeur a passé une journée à diriger un document pour «90 Minutes Live,» émission nationale, avec l'aide de l'équipe de caméramans sportifs déjà sur place.—Un commentateur a passé trois jours au camp pour recueillir des nouvelles de réseau, des émissions sportives de fin de semaine pour le réseau et la station locale de Toronto. Radio-Un membre du personnel du bureau des sports national de la salle des nouvelles nationales a passé deux jours à recueillir des documents pour les bulletins de nouvelles nationaux, ainsi qu'un document d'un quart d'heure pour l'émission sportive de réseau «Rebound.» Services français: a) et b) un; c) deux; d) un: e) néant. Un réalisateur et une script-assistante v ont aussi été affectés. L'équipe de télévision des services français était en Floride pour couvrir le camp d'entraînement des Expos de Montréal. A la fin de cette affectation, l'équipe a passé un jour au camp des Blue Jays pour préparer trois documents pour le réseau de télévision.

2.

		Services anglais	Services français
a)	(i)	7	8
	(ii)	32	3
b)	(i)	7	8
	(ii)	32	3
c)	(i)	27 minutes	13 minutes
			10 minutes
	(ii)	140 minutes	environ*

^{*} Les Blue Jays ont été mentionnés à la fin du reportage radiophonique sur les Expos, mais aucun relevé exact n'est disponible.